

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 MARS 2019

L'an deux mille dix-neuf, le quatre mars, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de MEXY (Mthe-et-Melle), étant assemblé en session ordinaire, à la Mairie, après convocation légale, sous la présidence de Mme Danielle GUILLAUME, Maire.

Etaient présents :

Mmes Fabienne AGLAT – Danielle GUILLAUME – Céline RACADOT – Corinne REYTER – Elisabeth THIRY

MM. Noël BELLI – Jean-Pierre BIANCHI – Christophe COCQUERET – Fabrice FRANCHINA – Madjid HADJADJ – Saverio MURGIA – Mario TODESCHINI – Frédéric WILMIN

Excusés et représentés :

M. Christian BORELLI par Frédéric WILMIN

Mme Maryse PETER par Danielle GUILLAUME

Excusés :

M. Pierre FIZAINE

Absents :

Mmes Carine ANGELOVSKI – Céline BAUDIN

M. Oscar SCROCCARO

Il a été procédé, conformément à l'article 29 du Code de l'Administration Communale, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, ayant obtenu la majorité des suffrages, Mme Corinne REYTER a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

1) Compte de Gestion 2018 du Budget Annexe ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2018 du budget annexe « au Sauci Fossé » a été réalisée par le Trésorier de Longwy-Villerupt et que le Compte de Gestion établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif du Budget Annexe « au Sauci Fossé » de la commune,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du Maire et du Compte de Gestion du Trésorier.

Mme AGLAT ne participe pas au vote.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le Compte de Gestion du Budget Annexe « au Sauci Fossé » du Trésorier pour l'exercice 2018, dont les écritures sont conformes au Compte Administratif du Budget annexe « au Sauci Fossé » de la commune pour le même exercice.

Arrivée de Monsieur SCROCCARO

2) Compte Administratif 2018 du Budget Annexe ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2312-1 et suivants et L.2313, L.2321 et suivants,

Vu la délibération 2018-032 en date du 12 mars 2018 approuvant le budget annexe « au Sauci Fossé » de l'exercice 2018,

Vu les conditions d'exécution du budget 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité adopte le Compte Administratif 2018 du budget annexe « au sauci fossé », joint en annexe, arrêté comme suit :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Prévu	307 000,00	307 000,00	360 081,33	360 081,33
Réalisé	192 586,08	192 586,08	179 426,19	359 500,00
Reste à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00

3) Affectation de résultats 2018 du Budget Annexe :

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame GUILLAUME, 1^{ère} adjointe, après avoir approuvé le compte administratif « au Sauci Fossé » de l'exercice 2018.

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018,

Constatant que le compte administratif « au Sauci Fossé » fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de 0 Euro (zéro euro)
- un excédent d'investissement de 180 073,81 Euros (cent quatre-vingt mille soixante-treize euros et quatre-vingt-un centimes)

Décide, à l'unanimité, d'affecter les résultats de l'exercice 2018 comme suit :

- 0 Euro (zéro euro) au crédit du compte « 002 » (résultat reporté en fonctionnement),
- 180 073,81 Euros (cent quatre-vingt mille soixante-treize euros et quatre-vingt-un centimes) au crédit du compte « 001 » (résultat d'investissement reporté).

4) Compte de Gestion 2018 de la Commune :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2018 du budget principal a été réalisée par le Trésorier de Longwy-Villerupt et que le Compte de Gestion établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif de la commune,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du Maire et du Compte de Gestion du Trésorier.

Monsieur BELLI ne participe pas au vote.

Après en avoir délibéré et avec 2 abstentions et 13 voix pour, le Conseil Municipal approuve le Compte de Gestion du Trésorier pour l'exercice 2018, dont les écritures sont conformes au Compte Administratif de la commune pour le même exercice.

5) Compte Administratif 2018 de la Commune :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2312-1 et suivants et L.2313, L.2321 et suivants,

Vu la délibération 2018-033 en date du 12 mars 2018 approuvant le budget primitif de l'exercice 2018,

Vu les délibérations 2018-064, 2018-065, 2018-066, 2018-077, 2018-103 approuvant les différentes décisions modificatives,

Vu les conditions d'exécution du budget 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et avec 3 abstentions et 13 voix pour, adopte le Compte Administratif 2018, joint en annexe, arrêté comme suit :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Prévu	1 697 591,32	1 697 591,32	2 634 552,25	2 634 552,25
Réalisé	1 281 739,49	1 843 932,70	600 014,61	1 843 068,72
Reste à réaliser	0,00	0,00	661 000,00	271 306,00

6) Affectation de résultats 2018 de la Commune ;

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence du 1^{er} adjoint, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2018.

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 562 193,21 Euros (cinq cent soixante-deux mille cent quatre-vingt-treize euros et vingt-et-un centimes),
- un excédent d'investissement de 1 243 054,11 Euros (un million deux cent quarante-trois mille cinquante-quatre euros et onze centimes).

Décide avec 2 abstentions et 14 voix pour d'affecter les résultats de l'exercice 2018 comme suit :

- 562 193,21 Euros (cinq cent soixante-deux mille cent quatre-vingt-treize euros et vingt-et-un centimes) au crédit du compte « 1068 » (affectation complémentaire en réserve),
- 1 243 054,11 Euros (un million deux cent quarante-trois mille cinquante-quatre euros et onze centimes) au crédit du compte « 001 » (résultat d'investissement reporté).

7) Subventions aux associations ;

Chaque début d'année, dans le cadre de la préparation du budget de la commune, il est demandé aux associations communales de déposer un dossier afin d'établir le montant de la subvention communale aux différentes associations.

Les associations sont des partenaires privilégiés de la commune car elles participent au développement du territoire en créant du lien social et des solidarités.

Vu les dossiers de subventions déposés par les associations,

Monsieur Frédéric WILMIN, Adjoint aux sports propose d'attribuer les subventions suivantes :

AGEM :	3 000
CCAS :	9 000
Caisse des écoles :	25 000
Comité des fêtes de Mexy :	2 000
Jeunes en Action :	2 000
Enzo ta belle leçon de vie :	300
Football Club de Mexy :	6 500
Handball Club de Mexy :	6 500
Judo des 3 Frontières :	1 000
Paroisse Notre Dame de Moulaine :	800
Pétanque Club de Mexy	1 000
Street Harmony	1 500
Tennis Club	6 750
Basket club Longwy Rehon	300
Croix bleue	300

Don du sang	300
Ecole de musique	300
Fédération Française des Médailles J & S	300
Mines d'Hussigny	300
Waterpolo Longwy	300
Entre Guillemet	300
Foyer du Collège Vauban	300
Restos du cœur	300

Monsieur BELLI ne participe pas au vote.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve l'attribution de ces subventions ;
- indique que ces subventions ne seront versées qu'à la condition que le dossier de subvention soit réputé complet ;
- dit que les crédits seront ouverts au Budget Primitif 2019.

8) Cotisations aux différents organismes ;

a) AMRF

Madame GUILLAUME rappelle au Conseil Municipal que la Commune adhère à l'association des Maires Ruraux de Meurthe-et-Moselle.

Pour renouveler l'adhésion de la commune à cette association, il convient de payer la cotisation 2019 s'élevant à 81 €.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- accepte cette cotisation
- dit que la somme est prévue au BP 2019

b) J'aime le cinéma

Madame GUILLAUME rappelle au Conseil Municipal que la Commune adhère habituellement à l'association j'aime le cinéma.

Comme chaque année il convient de verser une cotisation à l'association. Pour 2019, la cotisation s'élève à 1 311,57 €.

Les Conseillers après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- acceptent cette cotisation
- disent que cette dépense est inscrite au Budget Prévisionnel 2019

9) Bons de fournitures scolaires ;

Chaque année, il est alloué à la rentrée scolaire un bon d'achat à chaque enfant de la Commune fréquentant un établissement secondaire hormis alternance et n'ayant pas atteint l'âge de 18 ans avant le jour de la rentrée scolaire.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de maintenir le montant du bon scolaire 2019 à 60 €

10) Vote des taux ;

Madame GUILLAUME informe le Conseil Municipal qu'il convient de fixer les taux d'imposition de 2019 des taxes directes locales.

Les Conseillers, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décident de fixer en 2019 les taux suivant :

	Taux votés
Taxe d'habitation	19,69 %
Foncier bâti	10,21 %
Foncier non bâti	29,22 %

11) Avenant au marché de requalification de la place de la poste ;

Monsieur WILMIN informe le Conseil Municipal que des travaux supplémentaires sont nécessaires pour les travaux de requalification du centre-bourg.

Dans le projet initial, il était prévu d'implanter, rue Pasteur, un poteau d'arrêt pour le réseau électrique, sur le trottoir à proximité immédiate des habitations. Or, les fondations des habitations de ce quartier sont larges, et nécessitent un décalage du poteau d'arrêt sur la chaussée.

Pour assurer la sécurité des usagers, il est proposé d'enfouir les réseaux de la rue Pasteur et d'implanter le poteau d'arrêt à un autre endroit moins problématique. Ces travaux supplémentaires permettront de terminer le projet d'enfouissement des réseaux du vieux Mexy.

Les plus-values s'élèvent à :

- Pour la voirie : 43 837,20 € TTC
- Pour les réseaux : 82 321,98 € TTC

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve les plus-values désignées ci-dessus.
- Autorise Madame GUILLAUME, 1^{ère} adjointe, à signer les documents nécessaires à ces avenants.
- Dit que ces dépenses supplémentaires sont inscrites au Budget Primitif

12) Modification de la délibération n° 2013-055 ;

Cette question est retirée de l'ordre du jour

13) Demande de subvention pour les travaux à l'école maternelle ;

a) Conseil Départemental

Madame GUILLAUME rappelle au conseil Municipal qu'il est envisagé de réhabiliter l'école maternelle en 2019.

Le projet consiste en la réfection complète des salles de classe de l'école maternelle. Le projet intégrera les problématiques suivantes :

- accessibilité des personnes à mobilité réduite
- plan particulier de mise en sûreté de l'éducation nationale
- ergonomie de l'espace de travail

Le coût du projet est estimé à 67 251,51 € HT

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Sollicite une subvention au titre du Contrat Territoires Solidaires pour l'année 2019 ;
- Confirme que ce projet n'a fait l'objet d'aucun commencement d'exécution,
- S'engage à inscrire cette dépense en section d'investissement du budget, à assurer le financement complémentaire à l'intervention du département et à maintenir les ouvrages subventionnés en bon état d'entretien,
- S'engage à informer les services du Département de toute modification susceptible d'intervenir lors de la mise en œuvre du projet (coût, contenu du projet...).

b) Conseil Régional

Madame GUILLAUME rappelle au conseil Municipal qu'il est envisagé de réhabiliter l'école maternelle en 2019.

Le projet consiste en la réfection complète des salles de classe de l'école maternelle. Le projet intégrera les problématiques suivantes :

- accessibilité des personnes à mobilité réduite
- plan particulier de mise en sûreté de l'éducation nationale
- ergonomie de l'espace de travail

Le coût du projet est estimé à 67 251,51 € HT

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Sollicite une subvention au Conseil Régional pour l'année 2019 ;
- Confirme que ce projet n'a fait l'objet d'aucun commencement d'exécution,
- S'engage à inscrire cette dépense en section d'investissement du budget, à assurer le financement complémentaire à l'intervention de la région et à maintenir les ouvrages subventionnés en bon état d'entretien,
- S'engage à informer les services de la Région de toute modification susceptible d'intervenir lors de la mise en œuvre du projet (coût, contenu du projet...).

c) Préfecture au titre de la DSIL

Madame GUILLAUME rappelle au conseil Municipal qu'il est envisagé de réhabiliter l'école maternelle en 2019.

Le projet consiste en la réfection complète des salles de classe de l'école maternelle. Le projet intégrera les problématiques suivantes :

- accessibilité des personnes à mobilité réduite
- plan particulier de mise en sûreté de l'éducation nationale
- ergonomie de l'espace de travail

Le coût du projet est estimé à 67 251,51 € HT

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Sollicite une subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local pour l'année 2019 ;
- Confirme que ce projet n'a fait l'objet d'aucun commencement d'exécution,
- S'engage à inscrire cette dépense en section d'investissement du budget, à assurer le financement complémentaire à l'intervention de l'état et à maintenir les ouvrages subventionnés en bon état d'entretien,
- S'engage à informer les services de l'état de toute modification susceptible d'intervenir lors de la mise en œuvre du projet (coût, contenu du projet...).

14) Budget 2019 du Budget Annexe ;

Madame GUILLAUME propose au conseil municipal, d'approuver, par chapitre, le Budget Annexe « au Sauci Fossé » 2019, arrêté comme suit :

- Dépenses d'investissement : 360 073,81 €
- Recettes d'investissement : 360 073,81 €
- Dépenses de fonctionnement : 290 010,00 €
- Recettes de fonctionnement : 290 010,00 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le Budget Annexe « au Sauci Fossé » 2019.

15) Budget 2019 de la Commune :

Madame GUILLAUME propose au conseil municipal, d'approuver, par chapitre, le Budget Primitif 2019, arrêté en équilibre comme suit :

- Dépenses d'investissement : 2 835 810,32 €
- Recettes d'investissement : 2 835 810,32 €
- Dépenses de fonctionnement : 1 648 300 €
- Recettes de fonctionnement : 1 648 300 €

Après en avoir délibéré et avec 3 abstentions et 13 voix pour, le Conseil Municipal adopte le budget 2019.

16) Questions diverses :

- Monsieur TODESCHINI souhaite obtenir des nouvelles de Monsieur le Maire. Madame GUILLAUME répond que comme indiqué en ouverture de conseil, Monsieur le Maire est toujours hospitalisé et dans un état stable.

- Monsieur BELLI demande ce que les propriétaires du 15 rue de la piscine envisagent de faire sur leur parcelle. Monsieur WILMIN indique qu'ils souhaitent réaliser une division parcellaire pour ensuite vendre une partie du terrain. La parcelle est classée en zone UB du PLU.

Monsieur BELLI indique que M. LOCARINI semble s'être raccordé sur le domaine public. Un câble relie sa propriété au poteau électrique situé de l'autre côté de la rue. Cette installation semble dangereuse pour les usagers. Monsieur WILMIN répond que Monsieur le Maire était allé voir sur place et qu'il s'agissait d'un branchement provisoire.

- Madame GUILLAUME ajoute être allée au conseil communautaire de la CAL le 28 février. Le budget y a été adopté à l'unanimité.

- Monsieur WILMIN donne l'état d'avancement des travaux de la rue de Lorraine. Les réseaux ont été enterrés et les entreprises ont débuté le pavage de la place de la poste.

Monsieur WILMIN informe également des travaux des anciens ateliers. La maçonnerie est terminée. Les couvreurs doivent intervenir à la fin du mois de mars.

Monsieur WILMIN mentionne avoir assisté à une réunion de la CAL au sujet des terrains familiaux pour les gens du voyage. La CAL est à la recherche de terrains sur les communes de son territoire afin d'accueillir 20 caravanes. A ce sujet, Monsieur WILMIN ajoute que les travaux réalisés sur la parcelle en face de l'ancienne Roche aux Carmes ont été arrêtés. Le terrain semble à présent s'affaisser. Ces éléments nouveaux ont été ajoutés au dossier et portés à la connaissance du Sous-Préfet.

- Madame RACADOT apporte la réponse à la question de M. MURGIA posée lors de la commission finances. La Mairie n'entre pas dans le champ d'action de l'exonération des cotisations sociales pour la prime exceptionnelle de M. MACRON.

Madame RACADOT dresse le bilan positif de la classe de neige et indique que les enseignants et les parents d'élèves de l'école primaire organisent un repas le 30 avril.

Madame RACADOT termine en informant que les personnes ayant porté secours à Monsieur le Maire ont été reçues ce lundi soir à 18h afin de les remercier de leur acte. Une cérémonie sera organisée ultérieurement lorsque Monsieur le Maire ira mieux.